

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°19778 - 76ÈME ANNÉE

POUR LE CONTRÔLE STRICT DE L'AÉROPORT ET UNE QUARANTAINE OBLIGATOIRE EN MILIEU PROTÉGÉ

Hier des manifestants ont installé un barrage filtrant au rond-point de Gillot. Ils réclament comme tous les gens censé de fermer l'aéroport et d'imposer une quarantaine. Ces mesures de bons sens sont appliqués partout à l'intuitive des autorités, alors qu'ici ce sont les représentants du gouvernement qui ne veulent pas prendre ces mesures. Hier nous avons publié, une lettre ouverte d'un collectif de médecin qui demande la même chose.



Les manifestants de hier réclament la fermeture de l'aéroport de Saint-Denis pendant une durée de 15 jours au moins. Ils demandent aussi la mise en place d'un contrôle strict auprès des voyageurs, à la fois pour les motifs impérieux et pour les septaines. Bien que le conseil constitutionnel ait jugé lors du premier confinement le confinement obligatoire illégal, les manifestants demandent ici une meilleure surveillance de la part des autorités. Ce mouvement spontanée est le reflet de l'opinion de la majorité des réunionnais. Ces derniers mois, de multiples initiatives en ce sens ont été porté. Une pétition a réuni plus de 20 000 signatures en très peu de temps.

Nous constatons que les deux pics de la pandémie à la Réunion arrivent au retour des vacances scolaire ou l'on a opportunément ouvert en grand l'aéroport. A ce même moment, la Région n'a rien trouvé de mieux que de promouvoir la destination Réunion auprès des Français en confinement et les compagnies aériennes ont offert des tarifs jamais vu. Tous les ingrédients d'une entrée en masse du virus dans notre pays ont été réunis.



QUE FAIT-ON AILLEURS ?

La nouvelle Zélande a fermé strictement ses frontières depuis le mois de mars. Seuls sont autorisés les voyageurs issus d'une bulle sanitaire. Pour toutes les personnes entrantes des camps de quarantaine obligatoire ont été mis en place au sein des hôtels désertés. Résultat, pour un pays de 5 millions d'habitant, il y a eu 2000 cas et 25 décès.

Maurice aussi a mis en place ce type de mesure en ré-ouvrant progressivement ses frontières. Mais les voyageurs doivent payer un lieu de quarantaine. Il en est de même en Angleterre depuis ce week-end.

Les pays d'Asie aussi ont adopté ce type de mesure. Que ce soit au Japon ou en Corée du Sud, même les nationaux sont soumis à la quarantaine en lieu dédié.

MAIS POURQUOI NE PAS VOULOIR PROTÉGER LES RÉUNIONNAIS ?

La question se pose clairement. Et malgré les annonces, l'aéroport est une passoire. La quarantaine est une vaste blague, car soumis à la simple bonne volonté des voyageurs. L'amende éventuelle est ridicule.

Mais comment les variant anglais ou brésilien sont arrivés ici, si ce n'est pas par l'aéroport. Nous pouvons clairement nous demander, si l'État n'a pas décidé d'expérimenter à la Réunion l'immunité collective et donc laisser sciemment entrer le virus tout en contrôlant sa propagation.

On nous dira que la loi ne permet pas ces mesures. Pourquoi pas, alors sur quelle base cela a été fait en Nouvelle Calédonie, à Tahiti et même en Corse. Il est grand temps qu'on nous laisse décider pour notre Pays.

David GAUVIN

» Di sak na pou di

QUE SE PASSE T'IL À SALAZIE



Loin de moi l'idée de jeter de l'huile sur le feu,
Loin de moi l'idée de rajouter la peur à la peur ambiante.
Loin de moi l'idée de propager de fausses rumeurs.
Mais aujourd'hui en tant que mère et en tant que membre de l'opposition, je me doit de réagir
fortement et fermement à ce qui se passe dans notre Cirque !

Au regard des éléments d'informations qui circulent dans les médias, sur les réseaux sociaux et par
le bouche à oreille, Salazie est confronté pleinement à la crise sanitaire actuelle.

Ainsi nous apprenons que des foyers naissent dans notre commune et que le virus du Covid-19 est à
ce jour ancré dans nos quartiers.

Cette situation amène à se poser des questions :

- ⚠ Comment se fait il que ces informations circulent d'abord dans les médias ?
- ⚠ Comment se fait il que l'ARS n'a pas communiqué sur le Covid-19 à Salazie ?
- ⚠ Comment se fait il que le Maire de la commune, médecin de surcroît, n'a pas alerté la population,
ni tenu informé sur l'avancée de l'épidémie ? Et pris des mesures nécessaires pour prévenir nos
familles ?

Or j'apprends que des familles sont touchées, que des enfants sont malades, qu'il y a des
hospitalisations et jusqu'à maintenant AUCUNE INFORMATION PUBLIQUE sur la situation dans le
Cirque de Salazie !!!

La Situation est Grave et semble hors contrôle !

Aussi nous souhaitons rencontrer les services communaux et l'ARS afin de travailler de concert pour
la sécurité et la santé de nos familles !

Cindy Barbe Robert

ÉDITO

LE GOUVERNEMENT VEUT COURT-CIRCUITER LES ASSOCIATIONS CARITATIVES



Les médias ont montré des files d'étudiants faisant la queue pour obtenir de quoi se nourrir. Jamais, nous aurions pensé trouver à la rue des jeunes qui ont une haute considération du parcours universitaire. La situation est extrêmement grave car elle touche à la dignité humaine. La souffrance a eu raison du froid qui sévit en hiver. Etait-ce prévisible ? Pourquoi le gouvernement n'avait pas senti le coup venir ?

Dans le Figaro d'hier un article sur la survie des jeunes est paru avec le concours de l'AFP. Tout est résumé dans le titre suivant : « *Banques alimentaires : la moitié des bénéficiaires ont recours à l'aide depuis moins d'un an. Plus de 2,1 millions de personnes, dont 70% de femmes, bénéficient actuellement de l'aide alimentaire.* »

La pauvreté en France avait fait l'objet de plusieurs articles dans Témoignages, en particulier lorsque le rapport du Secours Populaire est sorti. Il mettait l'accent sur l'impact de la crise sanitaire sur la précarité alimentaire : « *40% des ménages précaires sont dans l'incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne* ».

L'article d'hier souligne l'importance de la crise sanitaire : « *la moitié (51%) des bénéficiaires des banques alimentaires ont commencé à avoir recours à cette aide depuis moins d'un an* ». Parmi eux, 21% y ont recours depuis moins de 3 mois. Le phénomène touche des gens diplômés puisque « *près d'un quart ont au minimum un niveau bac* ». Cette aide alimentaire représente 92 euros d'économies par mois.

Cependant, le plus important reste la relation humaine. Les 2/3 des bénéficiaires souhaitent être accompagnés par une association alors que le gouvernement veut court-circuiter les organismes caritatifs pour remettre aux pauvres un chèque à dépenser dans des magasins. Il n'y a pas de petit profit pour les tenants du capitalisme.

Ary Yee Chong Tchi Kan



MÈTE MARMAYE DANN POIN SANTRAL LÉKOL, SANSA PAR KOTÉ ?

Mézami, souvan dé foi, mi antann i fo mète bann marmaye dann santr lo dispozitif éskolèr. Donk lo pli inportan sé lo marmaye é lé zot sé lé zakoté... Donk lo bann amontrèr, lankadroman, lo moun la kantine, sa sé lé zakoté-lo prinsipal sé lo marmaye.

Kozé lé bon, mé kan wi rofléshi wi trouv la pa sa pou vréman san pour san.

Si wi domand pou kossa nout bann zanfan i sava lékol koméla, an plin lépidémi, kèl réponse wi atann lo zofisyèl i aporte pou ou : an promyé, promyé, va dir aou si lékol lé rouvèr sé pars la vi ékonomik i doi rodémaré an touléka pa arété. Donk lintéré bann marmaye i vien pa an promyé. D'ot va dir ankor si bann marmaye i sava pa lékol ébin zot nora poin zot ropa prinsipal dann la zourné é sa la pa in konsidérasyon par raporte lo marmaye lékol li-mèm, mé par raporte son famiy apré lité kont la povreté, mèm la mizèr souvan dé foi. Donk pou koriz in pé plizoumoins lo tro zinégalité dann la sosyété. Si i di konmsa, ni oi bien lintéré marmaye li pass an promyé. Néna ossi sak i di si bann marmaye i sava lékol zot va gingn konète sak i apèl in vi sosyal . Donk sé par raport la vi sosyal i partaz marmaye an klass é i anpèsh azot mélanz lé z'inn avèk lé zot, mèm si zot néna in frèrè, in sèr, in kamarade dann in n'ot klass. Nou lé pliss dann in vi d'lan ké dann in vi sosyal. ankor in gran poin lékol piblik batu atèr.

In pé l parl galman l'égalité dé shanss. Lékol lé la pou assir légalité dé shanss rant toute marmaye. Zot i pansé sa lé vré zot ? Zot i pansse lo kontenu lamontraz épi la métode lamontraz lé égalman éfikass pou toute marmaye kissoi maraye bann famiy rish, maraye bann famiye moyène, sansa maraye bann famiye dann la néssésité.

Si zot i kroi sa sé konm zot i déklar oir solève de minui issi dann nout péi. In pé i diré oir lo dyab an pizama.

Kan ni parl zanfan. Kan ni di lékol i mète azot dann santr son dispozitif. Lé bien kan i di sa, mé si i rogard l'amontraz, lo bann zamontrèr, la kiltir lékol i aporte pou toulmoun, ni pé pa dir lékol i tienbo kont la kiltir majoritèr issi La Rényon, nout kiltir kréol rényonèz. Donk si i tienbo pa kont la kiltir nout bann zanfan, i pé pa dir, k'i mète azot dann santr lo dispozitif skolèr.

Zot lé par koté, sinplomman, mé i fo dir konmsa ni koné é si nou lé pa kon tan , ni pran konm ni pran pa konstan

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433